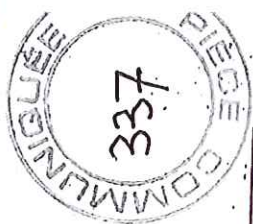


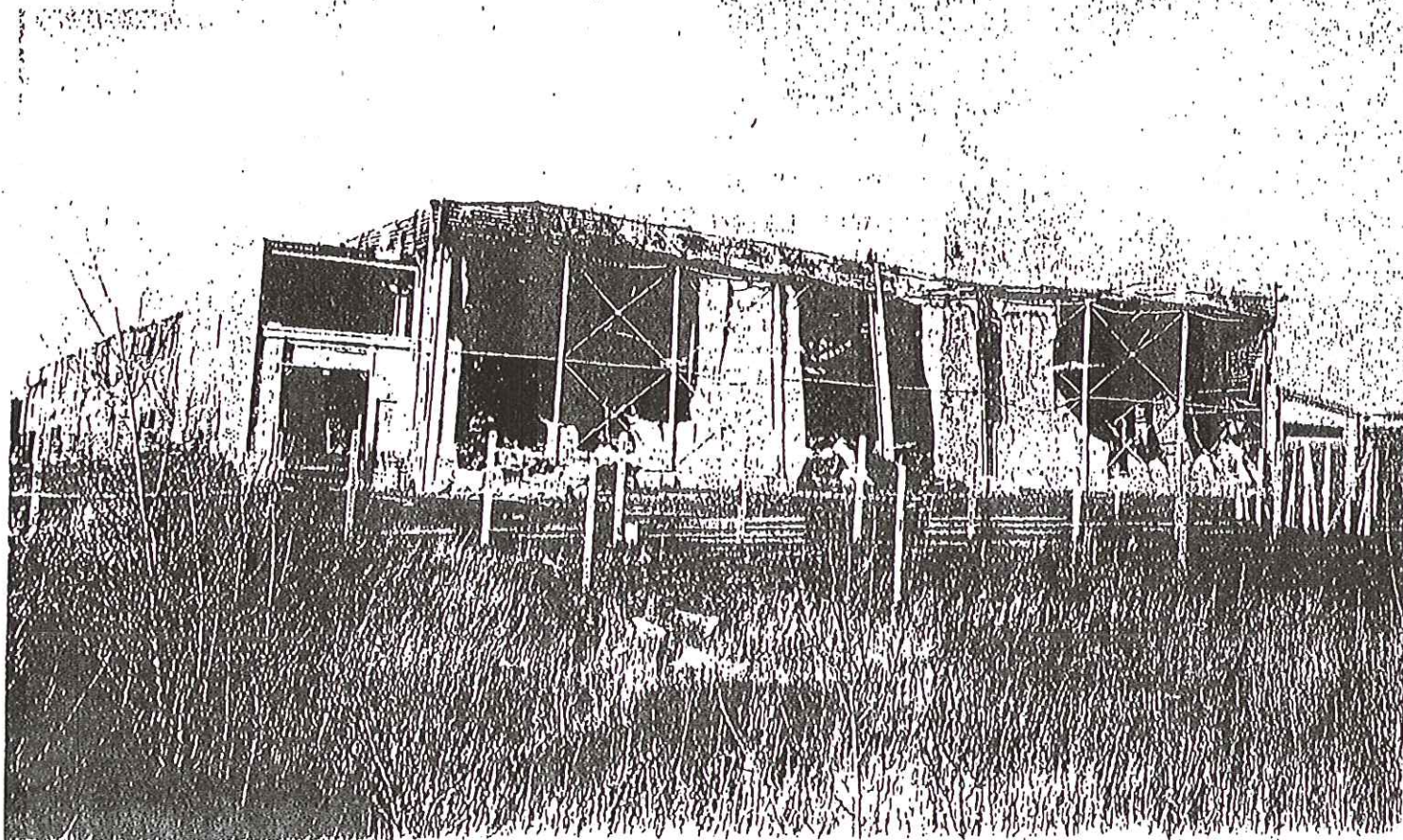
LA MARNE 2.03.200



Faits et MÉFAITS LA MARNE 77

Après l'incendie des locaux de la SAPAR

La thèse accidentelle privilégiée



Echo de la préfecture

Des analyses antérieures à l'incendie

« Des analyses ont été effectuées avant que la SAPAR ne soit totalement détruite par les flammes et leur degré de stabilité est quasi total » lâchait entendre lundi après-midi un représentant de l'Etat. Ce dernier confirmait que l'entreprise de charcuterie meloise faisait l'objet d'un procès verbal car de la marchandise retirée de la vente aurait été susceptible d'être recyclée.

Notre interlocuteur souligna que les cartes sont désormais dans les mains de la justice mais que la Préfecture de Seine-et-Marne resté en contact avec le ministère de l'Agriculture « car il s'agit désormais de suivre la problématique de la listériose. En tout cas pour ce dossier la SAPAR est hors de cause ».